

Casheo, une avance de 80 % sur les créances détenues par les petites entreprises sur les pouvoirs publics.

Le Fonds de participation a ajouté Casheo à sa gamme de crédits, une mesure du plan fédéral destinée à mobiliser les créances détenues par les PME sur les institutions publiques ou parastatales et les sociétés contrôlées significativement par des capitaux publics et/ou de droit public (Belgacom, La Poste, Infrabel, etc.).

Ce n'est pas réellement une nouveauté puisque Casheo est proposé aux PME depuis mars 2009. Mais Resultance estime cette mesure trop importante que pour ne pas la rappeler.

Concrètement, l'entrepreneur cède ses créances au Fonds de participation en lui faisant endosser les factures d'origine. Le Fonds de participation lui assure alors une avance de 80 % de ces factures via Casheo. Le Fonds de participation est alors garant de la perception des factures auprès des institutions publiques.

Si vous souhaitez avoir plus d'explications sur Casheo, vous pouvez prendre contact avec le département analyse du Fonds de Participation à l'adresse dossiers@fonds.org. ou via www.fonds.org ou en appelant au 02/210 87 06.